

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 31

N'a pas pris part au vote : 8

Réf : 2024-106

Objet : Attribution d'une subvention
exceptionnelle au Comité de Jumelage.

Séance du 7 octobre 2024

**L'an deux mille vingt quatre, le sept octobre, à 18h00 le
Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la
présidence de Ali RABEH,**

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI,
Noura DALI OUHARZOUNE, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO,
Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina
SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Housseem DHAOUADI,
Florence BARONE, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY,
Sira DIARRA, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT,
Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Suzy LEMOINE, Colette PARENT,
Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Josette GOMILA, Anne
CLERTE-DURAND, Benoit CORDIN, Guy MALANDAIN, Fouzi
BENTALEB, Maxime VELAY, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick
LEBOUCQ, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI, Mohamed KAMLI,
Hélène DENIAU.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : M. TRAN - M. CHAMOIX - Mme LOUIS - M.
TISSERAND - M. DREYFUS - Mme MONNIER.

*Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal
administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente
délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa
notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé
devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui
recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
;-deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité
territoriale pendant ce délai.*

2024-106

Objet : **Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage.**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, en application de la loi n°2000-321 susvisée ;

Vu l'avis de la commission municipale éducation, jeunesse, culture, sports et vie associative du 25 septembre 2024 ;

Considérant le jumelage entre la ville de Trappes et la ville de Koprivnice en Tchéquie ;

Considérant le festival handi culture Motylek qui se déroule à Koprivnice le 9 novembre 2024 ;

Considérant la volonté de la Ville de Trappes de soutenir les associations du territoire et toutes les initiatives portant soutien aux personnes en situation de handicap ;

Considérant la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association pour permettre à des enfants suivis par l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique La Boissière de Trappes de participer au festival Motylek ;

Considérant qu'il est demandé à la Ville de Trappes de participer au financement du voyage des enfants et de leurs accompagnateurs ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Article 1 : **Décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Comité de jumelage de Trappes » d'un montant de 2000 euros.

Article 2 : **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Ne prend pas part au vote : M. LE FOLGOC – Mme PARENT – M. BENTALEB – M. SA – Mme LE HIR – Mme DIALLO – M. GIRARDON – Mme SAMAD

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour extrait conforme,

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence-réurrence	Objet	Période
En numéraire (argent)	Renouvellement (ou poursuite)	Fonctionnement global Projet(s)/actions(s)	Annuel

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

État - Ministère

Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)

Conseil régional

Direction/Service

Conseil départemental

Direction/Service

Commune ou Intercommunalité Ville de Trappes

Direction/Service

Établissement public

Autre (préciser)

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : Comité de jumelage de Trappes.....
Sigle de l'association : | Site web : trappesjumelage.wordpress.com.....

1.2 Numéro Siret : 4889 052 845 00018

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : I W I_7840_I00_12_32_
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :
Volume : I_I_I_I Folio : I_I_I_I Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : Hotel de Ville.....
Code postal : 78190..... Commune : TRAPPES.....
Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) : 4 Allée Antoine de Saint Exupéry.....
Code postal : 78190..... Commune : Trappes.....
Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)
Nom : LE HIR..... Prénom : Annie.....
Fonction : Présidente.....
Téléphone : 06 03 02 20 45 Courriel : trappes.jumelage@wanadoo.fr.....

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)
Nom : Metriau..... Prénom : Jean Paul.....
Fonction : Trésorier.....
Téléphone : Courriel : trappes.jumelage@wanadoo.fr.....

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? -oui non
Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
.....
.....
.....

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui- non
Si oui, date de publication au Journal Officiel : I _ I _ I _ I _ I _ xx _ I _ I

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

Mars 2017 - Page 2 sur 9

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet ne pas utiliser de sigle)

.....
.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui lesquelles ?

O.M.S _TRAPPES.....
A.P.M.S.Q Association pour la promotion de la musique à Saint Quentin en Yvelines
IES institut education soin (ITEP La Boissière)
EASQY.Pour les projets d'échanges sportifs avec notre ville jumelle de castiglione del Lago et Koprivnice.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée.	8
Nombre de volontaires : Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par exemple Service Civique)	0
Nombre total de salarié(e)s :	0
Dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salarié(e)s en équivalent temps plein (ETP)	0
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents :	60

Adhérents : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association

Loi 1901

Attention dans notre cas, les projets ne sont pas seulement proposés aux adhérents mais à tout Trappiste intéressé !

Mars 2017 - Page 3 sur 9

Le participant pourra s'il le veut adhérer par la suite.

5. Budget¹ prévisionnel de l'association

Année 20 24 ou exercice du1/1/2024..... au31/12/2024.....

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	6749.00
Achats matières et fournitures	0	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation ²	0
		État : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
61 - Services extérieurs	280,00		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance	280,00	Conseil.s Régional(aux) (DEMANDE en Cours)	0
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	4510,00	Conseil.s Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité. publications			
Déplacements. missions	4240,00	Communes. communautés de communes ou	0
Services bancaires. autres	270,00		
63 - impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération	0		
Autres impôts et taxes	0	Organismes sociaux (Caf. etc. Détailler)	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels	0	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	0	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	0	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	410,00	75 - Autres produits de gestion courante	550,00
Internet	360,00	756. Cotisations	550,00
Poste	50,00	758 Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	1,00
67 - Charges exceptionnelles	2100,00	77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	7300,00	TOTAL DES PRODUITS	7300
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	16200,00
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	16200,00	875 - Dons en nature	
TOTAL	16200,00	TOTAL	16200,00

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice

Projet n° 1..

6. Projet – Objet de la demande

Remplir un « rubrique 6 – objet de la demande » (3 pages) par projet

Projet 1

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui/non

Intitulé :

Semi Marathon de TRAPPES – Koprivnice – Castiglione del Lago

Objectifs :

Il s'agit de recevoir les sportifs marathoniens de nos deux villes jumelles au moment du semi marathon de Trappes à raison de 4 tchèques et 4 italiens
Nos sportifs trappistes sont invités en Italie pour une course autour du Lac Trasimene (I) et à la course annuelle en hommage à Emil Zatopek (Rép Tchèque) par nos villes jumelles

Description :

Les sportifs français volontaires au nombre de 4 dans chaque délégation partent pour 4 jours, le comité de jumelage prend en charge le 1/3 des frais de transport, (1/3 à la charge des coureurs et 1/3 à la charge de EASQY)

Retour de l'échange à Trappes , hébergement dans les familles des adhérents

Bénéficiaires : caractéristiques sociales dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Ouvert aux coureurs licenciés au club Saint Quentinois et majeurs, hommes ou femmes.

Projet n°1..

6. Projet – Objet de la demande (suite)

Territoire :

Fonctionnement habituel de l'association : Trappes

Projet : dans les villes jumelles (République Tchèque et Italie)

Moyens matériels et humains (voir aussi « CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES » au budget du projet) :

*Participation de 4 bénévoles du Comité de Jumelage
Accueil des délégations par les bénévoles du Comité de Jumelage*

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	6	3
salarié(e)s		
Dont CDI		
Dont CDD		
Dont emplois-aidés ⁴		
Volontaires (Services Civiques...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) **printemps et automne**

Évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Echange amicale entre les équipes européennes, ouverture d'esprit et connaissance des habitudes des différents pays.

*Facteur de réussite convivialité, découverte d'un pays d'Europe.
Diversité du public*

⁴ Sont comptabilisés comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adultes-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc ...

Projet n° 2

6. Projet – Objet de la demande

Remplir un « rubrique 6 – objet de la demande » (3 pages) par projet

Projet 2

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui/non Intitulé :

Echange pédagogique – ITEP - MOTYLEK

Objectifs :

Il s'agit d'un échange pédagogique avec une classe de l'ITEP la Boissière en deux temps :

- Echange de professionnels (enseignants) visite des Tchèques à Trappes, (ils ont reçu les enseignants français en novembre 2023).
- Puis faire voyager un petit groupe d'enfants au festival handi culture « Motylek)

Description :

- 1/ Réception des enseignants tchèques pour confrontation de pratique
- 2/ Connaissances des établissements

Bénéficiaires : caractéristiques sociales dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Réception de 4 enseignants spécialisés – en avril (**Fait en avril**)
Voyage de 5 Enfants – en novembre pour le festival MOTYLEK

Projet n° 2

6. Projet – Objet de la demande

Remplir un « rubrique 6 – objet de la demande » (3 pages) par projet

Projet 2

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui/non Intitulé :

Echange pédagogique – ITEP - MOTYLEK

Objectifs :

Il s'agit d'un échange pédagogique avec une classe de l'ITEP la Boissière en deux temps :

- Echange de professionnels (enseignants) visite des Tchèques à Trappes, (ils ont reçu les enseignants français en novembre 2023).
- Puis faire voyager un petit groupe d'enfants au festival handi culture « Motylek »

Description :

- 1/ Réception des enseignants tchèques pour confrontation de pratique
- 2/ Connaissances des établissements

Bénéficiaires : caractéristiques sociales dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Réception de 4 enseignants spécialisés – en avril (**Fait en avril**)
Voyage de 5 Enfants – en novembre pour le festival MOTYLEK

Projet n°2

6. Projet – Objet de la demande (suite)

Projet 2

Territoire :

Fonctionnement habituel de l'association : Trappes

Moyens matériels et humains (voir aussi « CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES » au budget du projet) :

*Participation de 4 bénévoles du Comité de Jumelage
Accueil des délégations par les bénévoles du Comité de Jumelage*

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	6	3
salarié(e)s		
Dont CDI		
Dont CDD		
Dont emplois-aidés ⁵		
Volontaires (Services Civiques...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) **avril et novembre**

Évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Echange amicale entre les équipes européennes, ouverture d'esprit et connaissance des habitudes des différents pays.

*Facteur de réussite convivialité, découverte d'un pays d'Europe.
Diversité du public*

⁵ Sont comptabilisés comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adultes-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc ...

6. Budget⁶ du projet

Année 2024 ou exercice du1/1/2024.... au31/12/2024....

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation⁷	0
61 - Services extérieurs	0	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil.s Régional(aux)	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil.s Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité. publications		-	
Déplacements, missions	2160	Communes, communautés de communes ou	4000
Services bancaires. autres			
63 - impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	1200	75 - Autres produits de gestion courante	0700
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles	2300	77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	5700	TOTAL DES PRODUITS	4700
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	-1000

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁸

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	16800	87 - Contributions volontaires en nature	16800
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	16800	TOTAL	16800

La subvention sollicitée de4000.... €, objet de la présente demande représente % du total des produits du projet

⁶ Ne pas indiquer les centimes d'euros

⁷ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁸ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

(montant sollicité / total du budget) x 100

Projet n° ...2.

6. Budget⁹ du projet

Année 2024 ou exercice du1/1/2024.... au ...31/12/2024.....

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 – Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	60	74 – Subventions d'exploitation ¹⁰	0

⁹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

¹⁰ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

61 – Services extérieurs	0	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil.s Régional(aux)	
Documentation			
62 – Autres services extérieurs	0	Conseil.s Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications		-	
Déplacements, missions	3000	Communes, communautés de communes ou	3000
Services bancaires, autres			
63 – impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	
64 – Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	40
65 – Autres charges de gestion courante	80	75 – Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	100
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 – Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	3140	TOTAL DES PRODUITS	3140
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

La subvention sollicitée de3000€,

REMISE de CHEQUES OU RIB/IBAN

Partie réservée au destinataire du relevé

BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE
ADDITIONNER LES FORCES
MULTIPLIER LES CHANCES

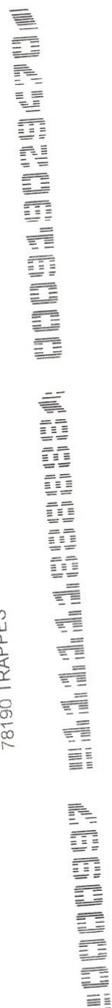
Code banque: 18707
 Code guichet: 00009
 Numéro de compte: 00919029470
 Clé RIB: 58
 Domiciliation: BPVF TRAPPES

Identifiant international de compte bancaire - IBAN - (International Bank Account Number)
 FR76 1870 7000 0900 9190 2947 058
 Identifiant international de l'établissement bancaire-BIC (Bank Identifier Code)
 CCBPFRPPVER

Cette remise de chèque est créditée "sous réserve d'encaissement".
 Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement de quittance, etc...)
 This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice).

Date	Nombre	Montant

ASS. COMITE JUMELAGE TRAPPES
 MAISON DES ASSOCIATIONS
 4 ALLEE ST EXUPERY
 78190 TRAPPES



7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom, prénom) **Annie LE HIR**

représentant(e) **légal(e)** de l'association : **.....Comité de Jumelage de Trappes.....**

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les deux signatures : celles du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci¹¹

Déclare :

Xxxx que l'association est à jour de ses obligations administratives¹², comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondant) ;

xxxxx exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

xxxxx que l'association respecte les principes et valeurs de la **Charte des engagements réciproques** conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux, et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

xxxxx que l'association a perçu un montant ^{signature} cumulé d'aides publiques (subventions financières, -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹³ ;

inférieur ou égal 500 000 euros

supérieur à 500 000 euros

xxxxx demander une subvention de :

1000 (projet 2) € au titre de l'année ou **2024** exercice

4000 (projet 1) € au titre de l'année ou **2024** exercice

€ au titre de l'année ou exercice

€ au titre de l'année ou exercice

Xxxx Que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association (joindre un RIB).

Fait, le **.....14 décembre** à **.....**

¹¹ « Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation de mandataire. Article 1984 du code civil »

¹² Déclaration de changement s de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations – préfecture ou Sous-préfecture.

¹³ Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission Européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides des minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 140/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis.

Comité de Jumelage de Trappes
4 allée Saint Exupéry
78190 Trappes - en - Yvelines
(Rép : 01 30 62 37 76
trappes.jumelage@wanadoo.fr

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'État.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de minimis", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

